

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

LA DIRECTION DE LA PROMOTION DES FILIERES HALIEUTIQUES

QUARTIER INDUSTRIEL, CHAUSSEE d'Uvira N° 586
Tel 22226378/22212820

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°
DNCMP/105/F/2019-2020 RELATIF A LA FOURNITURE DE 32 000
ALEVINS DE CLARIAS GARIEUPINUS 32 000 ALEVINS DE CARPE
COMMUNE ET 20 000 ALEVINS DE TILAPIA NILOTICA DESTINES
AUX VILLAGES AQUACOLE DE MWUMBA EN COMMUNE
MWUMBA DANS LA PROVINCE DE NGOZI

Date de publication : 11/10/2019

Date d'ouverture des offres : 31/10/2019

Octobre 2019

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la fourniture de 32 000 alevins de clarias garieupinus, 32 000 alevins de carpe commune et 20 000 alevins de Tilapia nilotica destinés aux villages aquacole de Mwumba en commune Mwumba dans la province de Ngozi

Date de publication : 11 / 10 /2019.

Date d'ouverture des offres : 31 / 10 /2019.

Objet

1. Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction de la Promotion des Filières Halieutiques invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires désireux à concourir, à présenter leurs offres sous pli fermé, pour fournir 32 000 alevins de clarias garieupinus, 32 alevins de Carpe commune et 20 000 alevins de Tilapia nilotica au village aquacole de Mwumba en Commune de Mwumba dans la Province de Ngozi

2. Financement du marché

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage a obtenu du Gouvernement du Burundi un financement sur le Budget Général de l'État, « **INTESIFICATION DES PRODUCTIONS ANIMALES, Numéro d'Imputation : 40 00 001 00 4 21230 11 000 0424 02** » exercice 2019-2020 pour la réalisation des différents projets. Une partie de ce Fonds sera utilisée pour la fourniture de 32000 alevins de Clarias gariepinus, 32000 alevins de Carpe commune et 20000 alevins de Tilapia nilotica au village aquacole de Mwumba en commune Mwumba dans la province de Ngozi.

Allotissement

3. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont constituées d'un seul lot Fourniture de 32 000 alevins de clarias garieupinus, 32 alevins de carpe commune et 20 000 alevins de Tilapia nilotica destinés au village piscicole de Mwumba en commune Mwumba dans la province Ngozi ;

Délai d'exécution du marché

4. Les alevins faisant l'objet du présent marché devront être livrés dans un délai maximum de soixante (60) jours calendaires à compter de la date de date de réception de la lettre de marché dûment signée par toutes les parties.

Condition de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales résidant ou non au Burundi, participant à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement de soumissionnaire et possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par les cas d'inéligibilité énumérés aux articles 153 et 161 de la loi n° 1/04 du 29 janvier 2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04 février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.
7. Ne peut également participer à la présente commande publique les associations sans but lucratif, conformément à l'article 13 de la loi précitée.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à la Direction de la Promotion des Filières Halieutiques sis à l'Avenue d'Uvira no 586 ; Tél :22226378/22212820, moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cinquante mille Francs Burundais(50.000FBU) à verser sur compte NO 1101/001-04 ouvert à la BRB au nom de l'OBR.
9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à la Direction de la Promotion des Filières Halieutiques sis à l'Avenue d'Uvira no586 ; Tél : 22226378/22212820, en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres. Il peut également être consulté pendant les heures de services et tous les jours ouvrables à la même adresse

Garantie de soumission

10. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant de 1 000 000 FBU.

Délai de validité des offres

11. Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours calendrier à compter du jour de l'ouverture des offres.

Date limite de dépôt des offres

12. Les offres devront être soumises à l'adresse suivante : Cabinet du Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage sis à Ngagara Quartier 4 au plus tard le 31 / 10 / 2019 à 10 heures précise locale.
13. Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.



